



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

2^{ème} étape : la mise en place d'un véritable service
public de l'insertion et de l'emploi

Le 1^{er} avril 2021

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)

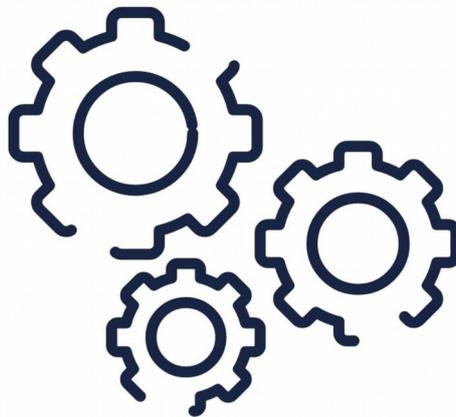


[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

SECONDE ÉTAPE DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

CRÉATION DES DREETS ET DES DDETS : L'ÉTAT SE DOTE D'UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Le 1er avril 2021 sont créées les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). La mise en place de ces nouveaux services constitue la seconde étape du processus de réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE), débutée le 1er janvier dernier.



SOMMAIRE

Pourquoi une nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE) ?.....	3
Concrètement, que change cette nouvelle organisation territoriale de l'État ?.....	3
Dans les faits, quelles évolutions dans les Hauts-de-France au 1^{er} avril 2021 ?.....	9
Dans les faits, quelles évolutions dans le Nord au 1^{er} avril 2021 ?.....	11

Pourquoi une nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE) ?

Le programme de transformation mené par le Gouvernement « Action publique 2022 », indispensable à l'avenir de la France, passe par une évolution des modalités d'action et d'organisation de l'administration de l'État dans les territoires.

Cette évolution est guidée par une double volonté :

- ✓ répondre à un fort **besoin de proximité exprimé par les Français et les élus**,
- ✓ et permettre une **meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement**, en l'articulant mieux avec l'action des collectivités territoriales.

Pour ce faire, une **réforme de l'organisation territoriale de l'État a été engagée en juin 2019**.

4 objectifs majeurs :

Cette réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) poursuit quatre objectifs majeurs :

- 1. Désenchevêtrer les compétences de l'État et celles des collectivités territoriales**, des opérateurs et des acteurs hors de la sphère publique ;
- 2. Gagner en efficacité** en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations entre services ;
- 3. Conférer aux responsables déconcentrés des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'État** au profit des territoires ;
- 4. Réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement.**

C'est ce dernier objectif que deux décrets présentés par le Premier ministre le 9 décembre 2020 ont pour objet de mettre en œuvre.

Il s'agit à la fois de :

- **Rassembler les missions jeunesse, vie associative et engagement, et préparer la mise en œuvre du service national universel (SNU)**
- **Créer le service public de l'insertion et soutenir le tissu économique**

Concrètement, que change cette nouvelle organisation territoriale de l'État ?

→ **Depuis le 1er janvier 2021 : mise en place des DRAJES et des SDJES**

L'objectif : rassembler les missions jeunesse, vie associative et engagement et préparer la mise en œuvre du service national universel (SNU)

- Au niveau régional, les **délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**, sont créées et placées auprès des recteurs de région académiques.

- Dans chaque département, un **service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)** intégrant les missions sport, jeunesse et vie associative, sont mis en place au sein des services départementaux de l'Éducation nationale.

Avec la création des DRAJES, le Gouvernement a souhaité **inscrire la mise en œuvre du service national universel (SNU) dans le cadre d'une démarche éducative**, assurer la continuité et la **cohérence des politiques en faveur de la jeunesse et construire une société de l'engagement**. Il s'agit, ce faisant, de favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité et le développement de leur insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, en matière de sport, **l'État a recentré ses missions au profit, d'une part, du soutien au sport de haut niveau** grâce à un renforcement des moyens humains positionnés dans les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et, d'autre part, du **développement du sport pour tous** dans les territoires les moins favorisés.

→ **Depuis le 1er janvier 2021 : mise en place des secrétariats généraux communs départementaux**

L'objectif : concentrer l'expertise en matière de gestion des moyens des services de l'Etat

Toujours dans le cadre de l'Organisation territoriale de l'État, des **secrétariats généraux communs (SGC) départementaux** ont également été mis en place, afin de mutualiser les fonctions supports (fonctions budgétaires, ressources humaines, achats, logistique et immobilier et systèmes d'information et de communication) entre les préfetures et les directions départementales interministérielles (DDCS, DDTM, DDPP) afin que ceux-ci soient pleinement mobilisés dans la conduite des politiques publiques et la concrétisation des projets.

→ **À partir du 1er avril 2021 : création des DREETS et des DDETS**

L'objectif : créer le service public de l'insertion et soutenir le tissu économique

- Au niveau régional, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont regroupées dans une structure unique, la **direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**, qui conduira les politiques des champs suivants :

- ✓ travail ;
- ✓ entreprises, emploi, économie ;
- ✓ consommation et concurrence ;
- ✓ répression des fraudes et métrologie ;
- ✓ cohésion sociale ;
- ✓ formation certification.

- Au niveau départemental, la fusion des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des unités départementales (UD) de la DIRECCTE, au travers de la **direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**, permettra à l'État territorial de disposer des moyens nécessaires à un meilleur accompagnement des personnes en difficulté, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi. C'est donc l'ensemble du parcours d'insertion et d'accès à l'emploi qui sera suivi par la DDETS.

L'inspection du travail conservera son système actuel d'organisation de la ligne hiérarchique, qui garantit le respect des engagements pris par la France dans le cadre des conventions de l'Organisation internationale du travail.

La mise en place des DREETS et des DDETS conforte ainsi la nouvelle ambition de créer un véritable service public de l'insertion pour déployer au mieux la **stratégie de lutte contre la pauvreté**, lancée en septembre 2018.

La crise sanitaire sans précédent que traverse le pays et ses conséquences économiques et sociales, notamment vis-à-vis des jeunes et des personnes les plus vulnérables, appelle une action plus forte de l'État en matière de cohésion sociale, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises et de politique du travail.

Cette action plus forte nécessitait ce regroupement des compétences des différents services concernés.

[Retrouvez ci-après les infographies présentant l'évolution de l'organisation territoriale de l'État des ministères sociaux :](#)





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ORGANISATION TERRITORIALE DES MISSIONS ÉCONOMIE, EMPLOI, TRAVAIL, SOLIDARITÉS, EN MÉTROPOLE*

*En outre-mer les missions sont portées par les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) et en Île-de-France par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) avec 4 Unités départementales (UD) en petite couronne et 4 Directions départementales emploi, travail, solidarités (DEETS) en grande couronne.

NIVEAU RÉGIONAL

Préfet de région

Au 1^{er} avril 2021

DREETS

Direction régionale « économie, emploi, travail, solidarités »

- ▶ Politique du travail, inspection du travail
- ▶ Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et protection des consommateurs
- ▶ Développement des filières et accompagnement des entreprises, mutations économique, compétitivité et sauvegarde des entreprises
- ▶ Politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle)
- ▶ Politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement)
- ▶ Actions sociales et économiques de la politique de la ville*
*dans certaines régions, cette mission est exercée par les SGAR
- ▶ Contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- ▶ Formation et certification des professions sociales et de santé non médicales
- ▶ Insertion sociale et professionnelle en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

La DGT pour le système de l'inspection du travail

Ligne hiérarchique du système de l'inspection du travail

Pilote, anime et coordonne

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Préfet de département

Au 1^{er} avril 2021

DDETS (PP)

Direction départementale « emploi, travail, solidarités (et de la protection des populations) »

- ▶ Politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions et les discriminations, hébergement, actions en faveur de l'égalité des chances)
- ▶ Fonctions sociales du logement
- ▶ Actions sociales et économiques de la politique de la ville
- ▶ Contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- ▶ Politique du travail, inspection du travail
- ▶ Accès et maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)
- ▶ Anticipation et accompagnement des mutations économiques
- ▶ Développement de l'emploi et des compétences
- ▶ Accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications professionnelles
- ▶ Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes
- ▶ (Peut être chargée de) l'intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile
- ▶ *Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et Protections des consommateurs
- ▶ *Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation, santé et protection animale, prévention et contrôle des risques environnementaux liés aux productions animales

*Ces missions sont uniquement exercées dans les Directions départementales en charge de la protection des populations.

Ministères de tutelle des politiques publiques

SGMAS/DICOM - Mars 2021

Ministère du Travail de l'Emploi et de l'insertion

Ministère de l'Économie et des Finances et de la relance

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Ministère de l'Intérieur

Ministère des Solidarités et de la Santé

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ministère de la Transition Écologique

Services du Premier Ministre

Dans les faits, quelles évolutions en Hauts-de-France au 1^{er} avril 2021 ?

Dès le 1^{er} avril, la DREETS Hauts-de-France devient l'interlocuteur économique et social privilégié, au niveau régional, des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs.

Cette organisation rassemble dans une direction régionale unique toutes les expertises et les missions des DIRECCTE et des agents en charge de la cohésion sociale des DRJSCS, qui restent pleinement mobilisés pour accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an. **Cette réforme permet de développer des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi.**

Protéger-Accompagner-Développer : au cœur des missions de la DREETS Hauts-de-France

La DREETS a pour missions :

- ✓ la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail ;
- ✓ le contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ;
- ✓ les actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;
- ✓ la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- ✓ l'ensemble des politiques de la cohésion sociale ;
- ✓ l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

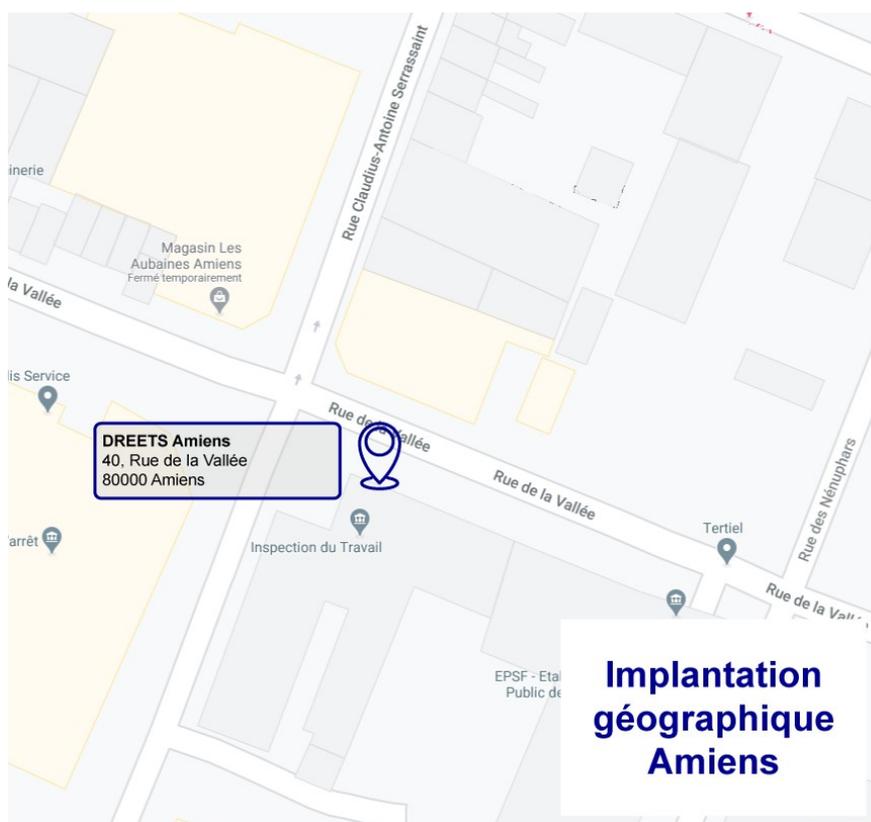
L'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation et sa ligne hiérarchique propre.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France (DREETS)



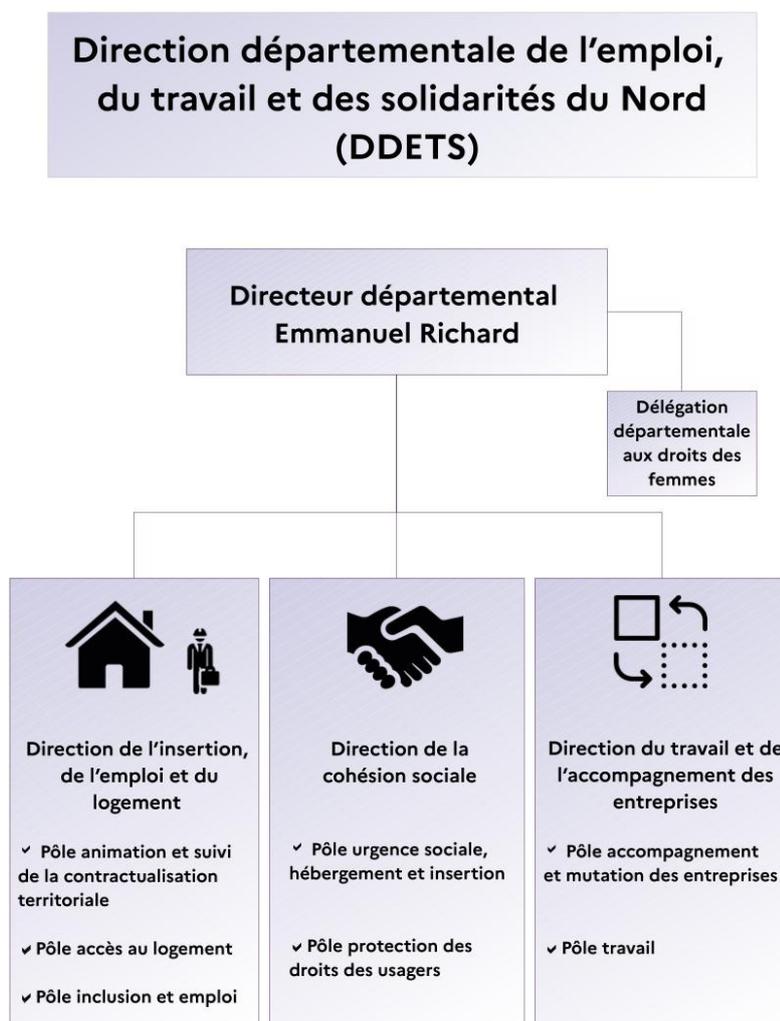
Située à Lille et Amiens, la DREETS Hauts-de-France est dirigée par André BOUVET. Ce dernier sera secondé par Patrick OLIVIER, directeur régional délégué, Christophe COUDERT, Brigitte KARSENTI et Jean-Pierre NELLO, directrice et directeurs régionaux adjoints.

La DREETS assure une animation fonctionnelle des **directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)** et les **directions départementales de la protection des populations (DDPP)** qui sont placées sous l'autorité du préfet.



Dans les faits, quelles évolutions dans le Nord au 1^{er} avril 2021 ?

Au 1^{er} avril, la **direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)** du Nord regroupera près de **310 agents** issus de la direction départementale de la cohésion sociale et de l'unité départementale de la DIRECCTE. Cette direction devient l'interlocuteur économique et social privilégié au niveau départemental des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs.



Son directeur départemental est Emmanuel RICHARD, actuel directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS) du Nord. Il sera secondé par Émilie MAMCARZ, Olivier BAVIÈRE et Jacques TESTA, directrice et directeurs départementaux adjoints.

La DDETS du Nord conserve les sites existants de la DDCS et des UD de la DIRECCTE, soit :

- ✓ **3 sites principaux** : Lille Cité Administrative (siège), Lille Gambetta, Les Tertiales à Valenciennes
- ✓ ainsi que les **sites distants** de Cambrai, Douai, Dunkerque, Maubeuge et Villeneuve d'Ascq.

À l'horizon de **3 ans**, la création d'une nouvelle Cité administrative rassemblera les 2 sites lillois.



En savoir plus

Pour plus de détails sur cette réorganisation de l'État :

- Compte-rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2020 :

<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-12-09>

- Décret n° 2020 – 1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>

- Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995>

Pour plus de détails sur la DREETS Hauts-de-France :

<https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Pour plus de détails sur la DREETS du Nord :

<https://www.nord.gouv.fr/>

Contact presse :

Préfecture de la région Hauts-de-France : pref-communication@nord.gouv.fr / 03 20 30 52 50